

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant A. B. A. C. A. Inc	Numéro de permis 2008026	Date d'inspection Le 13 avril 2022	
Nom de l'établissement Halte Scolaire l'Escale des Jeunes		Numéro de téléphone (506) 727-7044	
Adresse 2930 rue Morais Bas-Caraquet NB E1W 6A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 8 dossiers sur 15.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 8 dossiers sur 15.

Pendant ma surveillance les enfants terminais un rally de pâques et par la suite ils ont été un peu en jeu libre le temps de se préparer pour une sortie à la bibliothèque, discussion pour les autorisations de sortie extérieur. Ce qui est une sortie régulière et signé dans le guide de parent. Les parents sont avisé à chaque sortie aussi.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 avril 2022

Date

original signé par
Marie-Hélène Dufrensne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 avril 2022

Date